

## Identification des carnivores Domestiques

**ANIMAL NON IDENTIFIÉ**

Si vous le perdez, vous le condamnez

### Obligation de l'identification (article L.212-10 du code rural)

L'identification consiste :

1- Au marquage de l'animal par l'attribution d'un n° exclusif réalisé par un vétérinaire ou un tatoueur habilité qui peut être soit :

- un tatouage
- une puce électronique

2-A l'enregistrement de l'identification au fichier national

Au fichier national canin (Société centrale Canine SCC)

🐾 Au fichier national félin (Syndicat national des vétérinaires en exercice libéral SNVEL-SIEV)

### Les chiens

Pour tous les chiens nés après le 6 janvier 1999  
Dès lors qu'ils sont âgés de 4 mois

Dans tous les cas préalablement à toute cession (à titre gratuit ou onéreux)  
Dans les départements déclarés infectés de rage (cas de la Guyane)  
Lors de tout mouvement en dehors du territoire français

Dès que je suis identifié,  
le vétérinaire me  
donne une médaille



## Identification des carnivores Domestiques

**ANIMAL NON IDENTIFIÉ**

Si vous le perdez, vous le condamnez

### Obligation de l'identification (article L.212-10 du code rural)

L'identification consiste :

1- Au marquage de l'animal par l'attribution d'un n° exclusif réalisé par un vétérinaire ou un tatoueur habilité qui peut être soit :

- un tatouage
- une puce électronique

2-A l'enregistrement de l'identification au fichier national

Au fichier national canin (Société centrale Canine SCC)

🐾 Au fichier national félin (Syndicat national des vétérinaires en exercice libéral SNVEL-SIEV)

### Les chiens

Pour tous les chiens nés après le 6 janvier 1999  
Dès lors qu'ils sont âgés de 4 mois

Dans tous les cas préalablement à toute cession (à titre gratuit ou onéreux)  
Dans les départements déclarés infectés de rage (cas de la Guyane)  
Lors de tout mouvement en dehors du territoire français

Dès que je suis identifié,  
le vétérinaire me  
donne une médaille



## Les chats

Pour tous les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012  
Dès lors qu'ils sont âgés de 7 mois (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012)  
Dans tous les cas de cession (à titre gratuit ou onéreux)  
Dans les départements déclarés infectés de rage (cas de la Guyane)  
Lors de tout mouvement en dehors du territoire français



## Les chats

Pour tous les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012  
Dès lors qu'ils sont âgés de 7 mois (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012)  
Dans tous les cas de cession (à titre gratuit ou onéreux)  
Dans les départements déclarés infectés de rage (cas de la Guyane)  
Lors de tout mouvement en dehors du territoire français



Pour tout complément d'information, veuillez le contacter  
le Service de l'Alimentation de la DAAF  
au 05 96 64 89 64



PREFET DE LA  
MARTINIQUE

Pour tout complément d'information, veuillez le contacter  
le Service de l'Alimentation de la DAAF  
au 05 96 64 89 64



PREFET DE LA  
MARTINIQUE

